



MÉMO

Stop aux abus fiscaux des multinationales & aux flux financiers illicites

1. Que sont les flux financiers illicites ?

Il n'existe pas de définition, d'approche ou d'unité de mesure des flux financiers illicites (FFI) universellement acceptée. La définition juridique étroite des FFI préconisée par certaines institutions puissantes tente de le limiter à des sommes d'argent gagnées illégalement qui franchissent les frontières en violation du droit en vigueur. Cela concerne les revenus gagnés illégalement, par exemple, par le biais du crime organisé, du blanchiment d'argent, du trafic de drogue, du détournement de fonds, du financement du terrorisme ou de la corruption. **Cette définition étroite ignore un large éventail d'activités économiques générant des revenus dans le cadre du droit, dont une partie est ensuite extraite illégalement d'une juridiction.**¹ Par conséquent, pour prendre des mesures susceptibles de réduire efficacement les flux financiers illicites, sa définition devrait également inclure les activités qui peuvent être formellement légales mais qui font retirer des ressources d'une juridiction de manière illicite, telle que l'évasion fiscale à des fins de transfert de bénéfices.

2. Quel est le lien entre les activités des corporations multinationales et les FFI ? Et pourquoi est-ce important ?

Les multinationales sont créées pour réaliser des bénéfices «extraordinaires» afin d'élargir les revenus de leurs actionnaires. À cette fin, ils ont recours à un large éventail de stratégies, y compris une planification fiscale abusive, pour réduire au minimum leurs obligations fiscales vis-à-vis des autorités fiscales des pays d'opération. Ces pratiques visent à contourner les dispositions légales qui obligent les multinationales à payer leur part d'impôts. En réalité, **les multinationales sont responsables de la plus grande proportion des FFI**, générés par leurs activités à l'échelle mondiale. Les multinationales ont conçu des modèles financiers et opérationnels sophistiqués qui leur permettent de se frayer un chemin dans les systèmes fiscaux afin de transférer leurs bénéfices vers des juridictions à faible imposition et, dans de nombreux cas, vers des paradis fiscaux de nature hautement opaque.²

3. Quelle est l'ampleur des flux financiers illicites et son impact sur les recettes publiques ?

Les FFI générés par les corporations multinationales et les riches, ainsi que par les activités criminelles directes, coûtent des milliards de dollars en avoirs volés ainsi qu'en recettes fiscales perdues aux régions en développement. Par exemple, selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), **l'Afrique perd actuellement environ 100 milliards USD par an partis sous forme de FFI.**³ Les estimations concernant les FFI dans les autres régions en développement atteignent la même ampleur. La conséquence immédiate de ces pertes est **l'énorme déficit de revenus pour financer des projets de développement et la prestation de services publics**. En outre, visant à réduire quelque peu ce déficit de ressources, les gouvernements alourdissent le fardeau fiscal qui retombe sur les pauvres avec l'introduction de mesures d'austérité et une réduction des dépenses pour les services sociaux de base tels que l'eau, les soins de santé et l'éducation, qui ont un impact négatif sur les pauvres, *en particulier les femmes et les enfants*.

¹ the Oxford English Dictionary defines illicit as "not authorised or allowed; improper, irregular; [especially,] not sanctioned by law, rule, or custom; unlawful, forbidden", which is much broader than what is only illegal. <http://www.oed.com/>

² <http://www.taxjusticeafrica.net/en/financial-secrecy-index-2018-iffs-challenge-doorstep-african-countries-part-1/>

³ <https://www.uneca.org/stories/illicit-financial-flows-continue-impede-africa%E2%80%99s-development-says-eca%E2%80%99s-boko-hlpd-2018>

4. Pourquoi et comment les FFI et les activités des multinationales sont-elles une question de droits des femmes ?

Les femmes supportent le fardeau plus lourd des impôts régressifs et indirects. Les femmes et les enfants sont aussi relativement plus touchés par les réductions des dépenses d'aide sociale. **L'agenda des FFI est donc directement lié aux questions relatives aux droits des femmes, car il prive les pays de recettes publiques et d'actifs qui auraient pu être utilisés pour financer des services sociaux tenant compte de la problématique hommes-femmes.** En outre, les actifs dissimulés dans des juridictions secrètes par le biais des FFI auraient pu être utilisés pour promouvoir l'emploi des femmes avec des salaires décents et pour payer le travail de garde et de soins.

5. Quelles sont les difficultés pour réduire les flux financiers illicites au niveau international?

Il est largement reconnu que les FFI sapent l'engagement mondial pris pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable convenus par les Nations Unies. **La réduction des FFI a été définie comme objectif dans l'Agenda 2030** (objectif 16.4). Cependant, en termes de mesures pratiques visant à réduire les flux financiers illicites, **aucun progrès tangible n'a été réalisé.** Au niveau mondial, ceux qui bénéficient du statu quo manifestent une résistance déterminée à reconnaître que les FFI devraient être définis, mesurés et contrôlés dans une perspective plus large. Bien que le phénomène des FFI soit mondial, **son impact est plus marqué sur les pays en développement;** tandis que l'architecture financière internationale qui facilite les FFI est dominée par les pays riches, qui sont pour la plupart des destinations.

Les gouvernements des pays ont l'obligation d'améliorer les législations et réglementations nationales afin de minimiser les FFI. Cependant, les flux financiers illicites étant par nature des flux transfrontaliers, c'est principalement **grâce à des efforts internationaux concertés** qu'ils pourraient être éliminés. La réduction des FFI est donc intrinsèquement liée à la réforme de l'architecture internationale. La lutte contre les FFI devrait donc inclure la promotion d'un **processus intergouvernemental inclusif** sous les auspices de l'ONU, auquel tous les États-nations pourraient participer sur un pied d'égalité.

6. Comment allons-nous de l'avant pour mettre un terme aux abus fiscaux et aux FFI des multinationales ?

- La réparation des injustices, la garantie de l'égalité des sexes et la réalisation des droits humains nécessitent des ressources. Les gouvernements et les institutions multilatérales doivent aller au-delà d'une déclaration sur le «déficit de financement». **Les gouvernements doivent honorer leurs engagements** de freiner les flux financiers illicites comme moyen de mettre en œuvre le programme de développement à l'horizon 2030 et de prendre des mesures unilatérales et multilatérales efficaces pour les réduire.
- Les mêmes mécanismes et institutions facilitant les FFI, permettent les pratiques fiscales abusives en toute impunité. **Le problème des FFI devrait donc être abordé dans le cadre des défis posés par l'évasion et la fraude fiscales mondiales.** Il ne peut donc y avoir de solution partielle aux FFI si l'ensemble de l'architecture financière internationale n'est pas réformé dans le cadre d'une convention de transparence fiscale universellement accordée.
- **La création d'une commission fiscale intergouvernementale sous les auspices de l'ONU sera un instrument essentiel pour mettre fin aux FFI et aux abus fiscaux.** L'objectif général de cette commission intergouvernementale serait de mettre fin aux FFI et à l'évasion fiscale internationale, en veillant à ce que les gouvernements s'engagent à ne pas servir de destination aux FFI provenant d'autres pays, à ne pas éroder mutuellement leurs bases fiscales et à créer un système fiscal international transparent et cohérent qui promeuve l'égalité et développement.